

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des modifications législatives présente son treizième rapport :

Le 8 août 2002, l'examen disposition par disposition des projets de loi 41 et 49 qui relevaient du Comité permanent des affaires municipales a été confié au Comité.

Réunion :

Le Comité s'est réuni le jeudi 8 août 2002, à 23 h 20, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 41 — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*;
- Projet de loi 49 — *Loi sur l'achat de Winnipeg Hydro/The Purchase of Winnipeg Hydro Act*.

Composition du Comité :

Substitutions effectuées, avec le consentement du Comité, avant la réunion :

- M. le *ministre* SELINGER remplace M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. LOEWEN remplace M^{me} DRIEDGER;
- M. PENNER (Emerson) remplace M. ENNS;
- M. HAWRANIK remplace M. PENNER (Steinbach).

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 41) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*

Le Comité a convenu à la majorité de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 49) — *Loi sur l'achat de Winnipeg Hydro/The Purchase of Winnipeg Hydro Act*

Le Comité a convenu à la majorité de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que le paragraphe 43(2.3), énoncé au paragraphe 9(6) du projet de loi, soit amendé par adjonction, à la fin, de « ou pour un immeuble à bureaux ».

Le président,

Rapport présenté par :

Doug Martindale

Le 8 août 2002